

(Container)

 **CORTEVA**TM
agriscience
GarlonTM **4**
Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Destiné à supprimer les plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages et les prés et les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: triclopyr 480 g équivalent acide/L
(sous forme d'ester butoxyéthylique)

N° D'HOMOLOGATION 21053 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

NOCIF SI AVALÉ
RISQUE D'IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 10 L

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

NOCIF SI AVALÉ

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU

PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'il est impossible d'éviter d'inhaler de façon fréquente le brouillard de pulvérisation, l'exposition professionnelle peut être minimisée si l'on porte un respirateur à adduction d'air filtré équipé de cartouches anti-vapeurs organiques. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. En vaporisant, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière (« walk in, spray out ») afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation de l'herbicide ou de l'application du mélange, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de fumer ou de manger. Prendre un bain ou une douche avec beaucoup de savon après le travail.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide

Garlon 4 :

- Lire et suivre les directives et précautions portant sur l'emploi et l'équipement de protection indiquées sur l'étiquette.
- Les applicateurs doivent être formés sur les façons de minimiser les risques d'exposition personnelle lors des traitements localisés du feuillage et des tiges. Ils doivent notamment connaître la technique de l'épandage latéral qui consiste à pulvériser tout en s'éloignant de la zone traitée et à savoir comment limiter le contact avec le feuillage traité.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que les directives d'emploi sur l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- Pour le traitement généralisé, ne pas pénétrer ou ne pas permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité prescrit de 12 heures.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les manipulateurs portant une protection peuvent se trouver dans la zone au cours de l'application.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE

Manipulation du concentré

Pour manipuler ce concentré au cours du mélange et du chargement, porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial, des gants de protection contre les produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Enlever sans

délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Application de la solution diluée

Application terrestre : Au cours de la pulvérisation de la solution diluée et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

INFLAMMABLE. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non revient au médecin. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen oesophagien ou endotrachéal ou les deux. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. **Ce produit contient un distillat de pétrole.** Pas d'antidote. Soins de soutien. Traitement fondé sur le jugement du médecin et les réactions du malade.

Ne pas expédier ni entreposer près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Éviter de pulvériser sur les habitats terrestres et aquatiques. Une zone tampon doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» ou «Application par voie aérienne» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon et les recommandations pour le contrôle de la dérive des brumes). Par exemple, les habitats pouvant longer les zones traitées sont les plantations brise-vent, terres humides (p. ex. îlot de milieux humides), marécages, bords secs de marécages, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en nettoyant l'équipement.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux au moment de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer à une température supérieure à -2 °C ou agiter le contenant avant son utilisation.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

 **CORTEVA**TM
agriscience
GarlonTM **4**
Herbicide

GROUPE	4	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Destiné à supprimer les plantes ligneuses indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages et les prés et les aires non cultivées comme les emprises, les bases militaires et les sites industriels.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: triclopyr 480 g équivalent acide/L
(sous forme d'ester butoxyéthylique)

N° D'HOMOLOGATION 21053 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

NOCIF SI INGÉRÉ
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 2 X 10 L, 110 L - Contenant retournable

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

**PRÉCAUTIONS
NOCIF SI AVALÉ
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Bien se laver après avoir manipulé ce produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'il est impossible d'éviter d'inhaler de façon fréquente le brouillard de pulvérisation, l'exposition professionnelle peut être minimisée si l'on porte un respirateur à adduction d'air filtré équipé de cartouches anti-vapeurs organiques. Éviter le contact avec les feuilles traitées et autres surfaces contaminées lorsqu'elles sont mouillées. En vaporisant, utiliser une méthode de pulvérisation vers l'arrière (« walk in, spray out ») afin d'éviter un contact avec les plantes traitées. Prendre les précautions nécessaires afin d'éviter la dérive du brouillard de pulvérisation. Vaporiser directement vers l'extérieur et loin de soi. Éviter de vaporiser en hauteur. Choisir des buses et des pressions minimisant le potentiel de dérive du brouillard de pulvérisation.

Maintenir une bonne hygiène personnelle. En tout temps au cours de la manipulation de l'herbicide ou de l'application du mélange, s'assurer de minimiser l'exposition personnelle. Localiser des postes de lavage avec des réserves d'eau fraîche sur les véhicules de travail. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de fumer ou de manger. Prendre un bain ou une douche avec beaucoup de savon après le travail.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

Pour minimiser les risques d'exposition lors de la manipulation et de l'application de l'herbicide Garlon 4 :

- Lire et suivre les directives et précautions portant sur l'emploi et l'équipement de protection indiquées sur l'étiquette.
- Les applicateurs doivent être formés sur les façons de minimiser les risques d'exposition personnelle lors des traitements localisés du feuillage et des tiges. Ils doivent notamment connaître la technique de l'épandage latéral qui consiste à pulvériser tout en s'éloignant de la zone traitée et à savoir comment limiter le contact avec le feuillage traité.
- Les applicateurs doivent être supervisés pour s'assurer que les directives d'emploi sur l'étiquette et les techniques d'application appropriées sont suivies.
- Pour le traitement généralisé, ne pas pénétrer ou ne pas permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité prescrit de 12 heures.
- Ne pas appliquer ce produit de façon qu'il entre en contact avec les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par dérive. Seuls les manipulateurs portant une protection peuvent se trouver dans la zone au cours de l'application.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer du tabac ou d'aller aux toilettes.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OBLIGATOIRE

Pour manipuler ce concentré au cours du mélange et du chargement, porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial, des gants de protection contre les produits chimiques (en nitrile ou en néoprène), une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête et des bottes résistant aux produits chimiques (en caoutchouc). Enlever sans délai les vêtements contaminés par le concentré et les laver avant de les remettre. Faire bien attention d'éviter un contact avec la peau en enlevant les vêtements contaminés. Isoler les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements puis les rincer deux fois. Détruire les articles en cuir contaminés par le concentré, comme les bottes, les ceintures et les bracelets de montre.

Application de la solution diluée

Application terrestre : Au cours de la pulvérisation de la solution diluée et de l'entretien et des réparations de l'équipement, porter une combinaison propre par-dessus les vêtements de travail habituels, une protection imperméable pour la tête, des gants résistant aux produits chimiques (en nitrile ou en néoprène) et des chaussures résistant aux produits chimiques tels des bottes de caoutchouc.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

INFLAMMABLE. Ne pas utiliser ni entreposer près d'une source de chaleur ou des flammes nues.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La décision de faire vomir ou non revient au médecin. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen oesophagien ou endotrachéal ou les deux. Le danger consécutif à l'aspiration du produit par les poumons doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. **Ce produit contient un distillat du pétrole.** Pas d'antidote. Soins de soutien. Traitement fondé sur le jugement du médecin et les réactions du malade.

Ne pas expédier ni entreposer près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Éviter de pulvériser sur les habitats terrestres et aquatiques. Une zone tampon doit être établie afin d'éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans ces habitats (se référer à la section «Application par voie terrestre» ou «Application par voie aérienne» pour connaître les exigences relatives à la zone tampon et les recommandations pour le contrôle de la dérive des brumes). Par exemple, les habitats pouvant longer les zones traitées sont les plantations brise-vent, terres humides (p. ex. îlot de milieux humides), marécages, bords secs de marécages, les zones boisées non ciblées et les zones végétalisées adjacentes à une masse d'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en nettoyant l'équipement.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux au moment de l'entreposage ou de l'élimination. Entreposer à une température supérieure à -2 °C ou agiter le contenant avant son utilisation.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Garlon 4 est recommandé pour la suppression des plantes ligneuses indésirables et des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans les pâturages et les parcours naturel, et les aires non cultivées comme, les emprises, les lignes électriques et de communication, les pipelines, le long des routes, des voies ferrées et des clôtures ainsi qu'autour des bâtiments agricoles, des bases militaires, des complexes industriels et des sites de fabrication et d'entreposage.

Parmi les plantes ligneuses pouvant être supprimées à la concentration inférieure, on compte les suivantes :

aulne	sureau	pins*
frêne	orme*	peuplier
tremble	aubépine	érable rouge*
tilleul d'Amérique	caryer	framboisier*
hêtre	ostoyer de Virginie	sassafras
bouleau	févier épineux *	sumac
Ronce commune	robinier	platane occidental
nerprun	érables	mélèze laricin
cerisier*	mûrier	rosier sauvage
cerisier de Virginie*	chênes*	saule
peuplier deltoïde	sumac de l'Ouest	hamamélis de Virginie
cornouiller		

*Ces essences pourraient avoir besoin d'être traitées à la concentration supérieure et d'être traitées encore l'année suivante, particulièrement si le premier traitement a été effectué à la concentration inférieure.

Parmi les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces supprimées, on compte les suivantes :

bardane	liseron des champs	gaillet mollugine
chicorée sauvage	chénopode blanc	vesce jargeau
rumex crépue	herbe à poux	laitue scariole
pissenlit	renouée	

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI

- Appliquer le produit conformément aux directives inscrites sur l'étiquette.
- Ne pas pulvériser l'herbicide Garlon 4 directement sur les cultures désirables ou sur d'autres plantes à feuilles larges ou espèces non ciblées désirables, ni leur permettre d'entrer en contact direct avec le produit. On doit également éviter la dérive des brumes de pulvérisation de l'herbicide Garlon 4 sur ces plantes.

Éviter la dérive

Ne pulvériser la bouillie que si les risques de dérive sont minimes ou inexistant, car de petites quantités de produit, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés sensibles. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, NE PAS PULVÉRISER.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE OU LE PÂTURAGE

On peut permettre au bétail de brouter les zones traitées ou on peut les récolter comme fourrage, pourvu que l'on respecte les délais suivants :

Pâturage ou récolte du fourrage vert

1. Vaches laitières en lactation

- a) Jusqu'à 4,7 L/ha : ne pas permettre aux vaches laitières en lactation de consommer le fourrage vert traité pendant les 14 jours suivant le traitement.
- b) De 4,7 à 8,0 L/ha : ne pas permettre aux vaches laitières en lactation de brouter le fourrage vert traité pendant les 60 jours suivant le traitement.

2. Autre bétail

- a) Jusqu'à 4,7 L/ha : aucune restriction.
- b) De 4,7 à 8,0 L/ha : ne pas permettre le pâturage ni la récolte du fourrage vert dans les zones traitées pendant les 14 jours suivant le traitement.

NOTE : Si l'on traite moins de 25 % d'une zone de pâturage, aucune restriction ne s'applique (pour le bétail autre que les vaches laitières seulement).

Fenaison (récolte du foin)

1. Vaches laitières en lactation

- a) Pour les traitements allant jusqu'à 8,0 L/ha, ne pas donner aux vaches laitières en lactation du foin récolté dans les 60 jours suivant le traitement.

2. Autre bétail

- a) Jusqu'à 4,7 L/ha : ne pas récolter dans les 7 jours suivant le traitement.
- b) De 4,7 à 8,0 L/ha : ne pas récolter le foin dans les 14 jours suivant le traitement.

Restriction relative à l'abattage

Retirer le bétail des zones de pâturage traitées et ne pas leur donner du foin traité au moins 3 jours avant l'abattage.

MODE D'EMPLOI

Généralités

Pour de meilleurs résultats, pulvériser l'herbicide Garlon 4 quand les plantes ligneuses et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Appliquer les concentrations les plus fortes lorsque des essences plus résistantes comme le frêne, le cerisier de Virginie, l'orme, l'érable (autre que l'érable circiné et l'érable grandifolié), le chêne et le pin sont présentes. Si on applique des doses plus faibles sur ces mêmes essences, elles peuvent repousser et il faudra de nouveau traiter l'année suivante.

Lorsqu'un agent antidérive est incorporé, on recommande de suivre à la lettre les directives de mélange du fabricant.

Application par voie terrestre

Consulter les autorités provinciales appropriées au sujet des permis d'emploi et de l'établissement des zones tampons.

Précautions d'emploi

Garlon 4 n'est pas homologué pour l'application sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, de plantes aquatiques et d'invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser la bouillie dans ces endroits. Pour réduire les risques de dérive de la bouillie sur les plantes non visées, les espèces aquatiques ou les habitats sensibles, s'assurer que des zones tampons appropriées sont maintenues et se référer à la section «Contrôle de la dérive».

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers les zones d'habitation ou d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles ou les parcs, est minime.

Ne pas utiliser ce produit en tant que bouillie foliaire généralisée dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant des endroits où des gens, y compris des enfants, peuvent être potentiellement exposés pendant ou après la pulvérisation. Ces zones comprennent les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeux, les terrains de sport, les bâtiments publics et tout autre endroit où le public en général, y compris les enfants, peuvent être exposés.

Ne pas utiliser ce produit plus d'une fois par année.

Contrôle de la dérive des brumes

Pour minimiser le risque de dérive :

- utiliser un système de buse à grosses gouttelettes pour pulvériser le produit. Ne pas pulvériser avec une buse à jet conique pour insecticide, ni avec d'autres types de buses produisant de fines gouttelettes.
- employer un système de buse antidérive RADIARC® ou un additif antidérive NALCO-TROL® ou un équivalent;
- placer la rampe de pulvérisation le plus bas possible;
- ne pas dépasser la pression requise afin d'obtenir le bon calibre de pulvérisation pour les plantes visées;
- pour l'application par voie terrestre, ne pas appliquer l'herbicide Garlon 4 lorsque la vitesse et la direction du vent présentent un risque de dérive. Pulvériser la bouillie lorsque la vitesse du vent est faible. Pour l'application par voie aérienne, se référer aux «Précautions d'emploi» à la section «Usage restreint» pour des renseignements sur les zones tampons.
- Si on utilise un agent épaississant, suivre les instructions et précautions d'emploi sur l'étiquette. Lorsqu'on utilise un pulvérisateur hydraulique muni d'un pistolet, ne pas diriger le jet au-dessus du niveau des plantes.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Traitement localisé du feuillage et des tiges

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, mélanger de 4,0 à 8,0 L d'herbicide Garlon 4 à de l'eau, de façon à obtenir 1000 L de bouillie. Utiliser la concentration la plus élevée d'herbicide pour les applications à la fin de l'été lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'essences résistantes. Pulvériser les broussailles jusqu'au point de ruissellement : les feuilles doivent être mouillées à fond. Pour minimiser la dérive, la pression à la buse ne doit pas dépasser 1400 kPa. Ne pas pulvériser en direction des cultures ou des plantes utiles non visées. On recommande d'ajouter un agent antidérive pour minimiser la dérive de la bouillie. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des méthodes de traitement de l'écorce basale.

Traitement foliaire à faible volume

Pour la suppression des plantes ligneuses d'une hauteur allant jusqu'à 2,5 mètres, utiliser pour cette technique un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. On peut aussi utiliser des pulvérisateurs hydrauliques munis de pistolets. Pour la suppression des plantes ligneuses, mélanger de 1 à 5 litres d'herbicide Garlon 4 à de l'eau de façon à obtenir 100 litres de bouillie. Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Garlon 4 pour traiter les essences à rejets de l'écorce basale, les essences à drageons et les broussailles hautes et denses. Pulvériser afin de mouiller à fond le feuillage des plantes visées, mais pas jusqu'au point de ruissellement. Traiter lorsque les feuilles sont complètement sorties, mais avant la coloration de l'automne. Pour la végétation surpassant 2,5 mètres de hauteur, couper et pulvériser sur les repousses ou utiliser une des méthodes de traitement de l'écorce basale.

Traitement foliaire généralisé

Pour supprimer les plantes ligneuses et les mauvaises herbes à feuilles larges, pulvériser à l'aide d'un équipement qui assurera une application uniforme à faible volume. La pression à la buse ne doit pas dépasser 275 kPa. Faire l'application n'importe quand durant la période de croissance. Utiliser les concentrations les plus élevées d'herbicide pour les applications à la fin de l'été, lorsque la croissance ralentit ou lorsqu'on est en présence d'essences résistantes.

Suppression des plantes ligneuses

Mélanger de 4 à 8 L d'herbicide Garlon 4 dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

Suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

Mélanger de 1 à 4 L d'herbicide Garlon 4 dans un minimum de 200 L d'eau par hectare pour assurer une couverture uniforme.

TRAITEMENT DE L'ÉCORCE BASALE

Renseignements généraux et directives de mélange

Pour supprimer les plantes ligneuses dans les emprises, les bases militaires, les sites industriels et les terrains incultes, utiliser l'herbicide Garlon 4 mélangé à de l'huile et pulvériser la bouillie telle que décrit ci-dessous. Employer un diluant comme de l'huile minérale ou de l'huile végétale. Ajouter l'herbicide Garlon 4 à la quantité requise d'huile dans le réservoir et bien mélanger. Lorsqu'on effectue un mélange avec des huiles de formulation commerciale pour un traitement de l'écorce basale, lire et suivre les directives et précautions d'emploi indiquées sur l'étiquette préparée par le fabricant de l'huile.

Choisir la concentration élevée de la gamme des taux d'application pour l'herbicide Garlon 4 pour pulvériser les essences à rejets de l'écorce basale et les essences à drageons ou en période de dormance. La pression à la buse doit être faible pour minimiser l'éclaboussure de la bouillie sur les plantes non visées.

Traitement à volume faible (sur un côté)

Pour supprimer les plantes ligneuses dont le diamètre de la tige est inférieur à 15 cm, mélanger de 20 à 30 L d'herbicide Garlon 4 dans assez d'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie à pulvériser. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser à fond sur une hauteur de 30 cm au moins un côté de la partie basale de chaque tige de haut en bas, jusqu'au collet des racines. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol.

Traitement sur une large bande

Pour supprimer les plantes ligneuses, mélanger de 20 à 30 litres d'herbicide Garlon 4 à de l'huile de façon à obtenir 100 litres de bouillie. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein, ou d'une mèche. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Pulvériser suffisamment d'herbicide sur un côté des tiges d'un diamètre basal inférieur à 8 cm pour former une bande de 5 cm de large. Lorsqu'une quantité optimale de bouillie a été pulvérisée, la zone traitée devrait s'élargir et encercler la tige au bout de 30 minutes environ. Pulvériser chaque côté des tiges dont le diamètre basal est de 8 à 15 cm. Pulvériser à une hauteur d'environ 30-50 cm du sol. On obtient les meilleurs résultats avec les jeunes tiges en pleine croissance qui ne présentent pas encore les caractéristiques des tiges à écorce plus épaisse dont la croissance est plus lente, comme les arbres des couches inférieures dans les peuplements plus anciens. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser à la hauteur visée, au-dessus du sol.

Traitement des souches

Pour supprimer les repousses au niveau des souches d'essences ligneuses coupées, mélanger de 20 à 30 L d'herbicide Garlon 4 à de l'huile de façon à obtenir 100 L de bouillie à pulvériser. Utiliser un pulvérisateur à dos équipé d'une buse à jet plat ou à jet conique plein. Une faible pression à la buse, soit entre 70 à 210 kPa, est recommandée. Mouiller à fond, mais pas jusqu'au point de ruissellement, toutes les surfaces de coupe ainsi que l'écorce jusqu'au collet des racines. Appliquer n'importe quand, même en hiver, sauf si la neige et l'eau empêchent de pulvériser au niveau du sol. Dans le cas de cépées, s'assurer que toutes les tiges coupées sont bien traitées.

AVIS À L'ACHETEUR/À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR CERTAINES APPLICATIONS SPÉCIALES : Le mode d'emploi de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous n'a pas été rédigé par Corteva Agriscience Canada Company. et a été accepté aux fins d'homologation par Santé Canada en vertu du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Corteva Agriscience Canada Company ne fait aucune assertion ni ne donne aucune garantie en ce qui concerne les allégations sur la performance (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité), ou les deux, lorsque ce produit est utilisé pour les cultures indiquées ci-dessous.

Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation ou les utilisations décrites ci-dessous et acceptent de tenir Corteva Agriscience Canada Company à couvert de toute réclamation relative à l'efficacité ou à la phytotoxicité, ou aux deux.

MODE D'EMPLOI

PRÉPARATION D'UNE PLANTATION DE BLEUETS NAINS : Faire une application par année. Diriger le jet vers le sol. Le contact direct de la bouillie de pulvérisation avec le plant de bleuet peut causer de graves dommages.

Plantes ligneuses contrôlées : l'aulne, le frêne, le bouleau, le cerisier de Virginie†, l'érable (érable rouge†) et le peuplier.

†Peuvent demander des doses plus élevées et une autre application l'année suivante.

Dose : Pour connaître la dose à employer, consulter la section **Traitement de l'écorce basale** sur l'étiquette principale de l'herbicide Garlon 4.

USAGE RESTREINT

L'herbicide Garlon 4 peut être pulvérisé par voie aérienne pour supprimer les plantes ligneuses sensibles dans les emprises, les sites industriels et les bases militaires.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DES RESTRICTIONS : Ce produit doit être utilisé uniquement d'une manière autorisée. Consulter les autorités provinciales au sujet des permis d'emploi de produits antiparasitaires.

MODE D'EMPLOI

Application aérienne

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette.

Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit être conforme aux mesures de précautions et aux doses recommandées indiquées ci-dessous.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques; il n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau. Le tenir hors des terres humides, des lacs, des étangs, des ruisseaux, des rivières et des habitats fauniques aux abords de plans d'eau. Ne pas contaminer d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

La pulvérisation par voie aérienne est conditionnelle à l'obtention d'un permis d'emploi de produits antiparasitaires. Des zones tampons sont spécifiées pour protéger les endroits sensibles cités dans la section portant sur les risques pour l'environnement.

Parmi les essences pouvant être supprimées à la concentration inférieure, on compte les suivantes :

Aulne	Sureau	Pins*
Frêne	Orme*	Peuplier
Tremble	Aubépine	Érable rouge*
Tilleul d'Amérique	Caryer	Framboisier*
Hêtre	Ostryer de Virginie	Sassafras
Bouleau	Févier épineux*	Sumac
Ronce commune	Robinier	Platane occidental
Nerprun	Érables	Mélèze laricin
Cerisier*	Mûrier	Rosier sauvage
Cerisier de Virginie*	Chênes*	Saule
Peuplier deltoïde	Sumac de l'Ouest	Hamamélis de Virginie
Cornouiller		

* Ces essences pourraient avoir besoin d'être traitées à la concentration supérieure et d'être traitées encore l'année suivante, particulièrement si le premier traitement a été effectué à la concentration inférieure.

MODE D'EMPLOI :

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

L'herbicide Garlon 4 peut être pulvérisé par avion ou par hélicoptère pour supprimer les plantes ligneuses sensibles dans les emprises, les sites industriels et les bases militaires. Utiliser de 4 à 8 L d'herbicide Garlon 4 dans une bouillie totale de 30 L par hectare. Pour l'application aérienne de l'herbicide Garlon 4, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. S'assurer que la couverture est uniforme et adéquate et que l'équipement est calibré avec précision. Utiliser les volumes et taux d'application supérieurs lorsque la végétation est dense ou en présence de sécheresse.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

L'herbicide Garlon 4 n'est pas homologué pour l'utilisation sur les plans d'eau, notamment les lacs, les étangs et les cours d'eau et il est très toxique pour les poissons, les plantes aquatiques et les invertébrés aquatiques. Ne pas pulvériser le produit dans ces cas-là. Pour réduire les risques de dérive dans les zones identifiées dans la section traitant des risques pour l'environnement, s'assurer que des zones tampons sont maintenues tel que convenu dans la section ci-dessous.

Utiliser uniquement des systèmes de mélange/déchargement fermés pour l'application aérienne.

ZONES TAMPONS POUR L'HERBICIDE GARLON 4

A. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS AQUATIQUES

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive dans les terres humides, les lacs, les étangs, les ruisseaux les rivières et les habitats fauniques aux abords de masses d'eau. Les zones tampons sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DVM 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	10	31	71	112
> 4 à 6 L/ha	18	43	94	150
> 6 à 8 L/ha	26	56	122	205

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DVM 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	5	19	54	91
> 4 à 6 L/ha	10	28	69	116
> 6 à 8 L/ha	14	35	82	142

La hauteur de la rampe est la distance entre la végétation visée (p. ex. couvert) et la rampe de l'avion. La zone tampon est la distance entre l'habitat sensible et la partie de la rampe en aval du vent. Voici un exemple pour démontrer comment interpréter les tableaux ci-dessous : à un taux d'application de 6 L/ha, avec une rampe de 10 m de hauteur et de grosses gouttelettes (DVM 351 µm), délimiter une zone tampon de 17 m entre les habitats aquatiques (terres humides, lacs, étangs, ruisseaux, rivières et habitats fauniques aux abords des masses d'eau) et la partie de la rampe en aval du vent.

APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DVM 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	5	13	47	86
> 4 à 6 L/ha	8	17	59	108
> 6 à 8 L/ha	12	20	72	144

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DVM 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats aquatiques (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	3	10	37	71
> 4 à 6 L/ha	6	12	46	87
> 6 à 8 L/ha	7	14	53	103

B. ZONES TAMPONS DÉLIMITANT LES HABITATS TERRESTRES

Délimiter une zone tampon pour éviter la pulvérisation hors cible et la dérive dans les habitats fauniques sensibles. Consulter les autorités provinciales en matière de pesticides pour des renseignements sur ces habitats. Les zones tampons sont établies comme suit, en fonction du type d'aéronef, de la hauteur de la rampe, de la dimension des gouttelettes et du taux d'application.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

APPLICATION PAR AVION À VOILURE FIXE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DVM 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	18	36	69	99
> 4 à 6 L/ha	26	45	82	116
> 6 à 8 L/ha	31	53	92	132

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DVM 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	14	27	56	82
> 4 à 6 L/ha	18	35	69	98
> 6 à 8 L/ha	21	40	76	112

APPLICATION PAR HÉLICOPTÈRE

1) DIMENSION DES GOUTTELETTES : GROSSE (DVM 351 µm; marge de 163 à 595 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	14	22	54	84
> 4 à 6 L/ha	17	26	61	96
> 6 à 8 L/ha	19	28	68	105

2) DIMENSION DES GOUTTELETTES : TRÈS GROSSE (DVM 461 µm; marge de 224 à 787 µm)

Taux d'application (L d'herbicide Garlon 4/ha)	Zones tampons (m) délimitant les habitats terrestres (selon la hauteur de la rampe)□			
	≤ 5 m	> 5-10 m	>10-20 m	>20-30 m
4 L/ha	11	18	46	71
> 4 à 6 L/ha	13	21	53	84
> 6 à 8 L/ha	16	23	59	93

Contrôle de la dérive

Pulvériser la bouillie seulement si les risques de dérive sont minimes ou inexistants, car de petites quantités de produit, même invisibles, peuvent gravement endommager des cultures et des habitats non visés sensibles.

1. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon 4 quand la vitesse et la direction du vent peuvent présenter un risque de dérive.
2. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon 4 si la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h.
3. Ne pas appliquer l'herbicide Garlon 4 à plus de 30 m au-dessus de la végétation visée.
4. Effectuer la pulvérisation aérienne le plus près possible du sol tout en assurant une couverture adéquate.

5. Utiliser les pressions les plus faibles de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par hélicoptère. Utiliser les pressions les plus élevées de la gamme recommandée par le fabricant de buses pour la pulvérisation par avion.
6. Choisir une rampe mesurant moins de 75 % de l'envergure des ailes de l'avion ou des hélices de l'hélicoptère.
7. Les grosses gouttelettes sont moins susceptibles de dériver, on recommande par conséquent d'éviter les systèmes de pulvérisation et les réglages qui assurent la pulvérisation d'un grand volume de fines gouttelettes. Pour la pulvérisation aérienne de l'herbicide Garlon 4, on recommande notamment l'emploi de rampes équipées de buses à jets coniques pleins ou à pastilles conventionnelles pour grosses gouttelettes (D8-46 ou D10-46), de buses à jets droits (D6 ou D8) ou de rampes Microfoil® ou Thru-Valve®. Les buses à jets en cônes ou à disques conventionnels devraient être dirigées directement vers l'arrière ou vers le bas, à un angle de moins de 30 degrés.
8. Ne pas procéder à une pulvérisation aérienne s'il y a inversion de la température de l'air. Cette condition est caractérisée par peu ou pas de vent et une température de l'air inférieure près du sol. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température; utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la bouillie.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide Garlon 4, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Garlon 4 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le l'herbicide Garlon 4 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Radiarc® et Thru-Valve® sont des marques de commerce de Waldrum Specialties Inc.
Nalco-Trol® est une marque de commerce d'Alchem Inc.

2023-6504
2023-12-18

Page 19

Microfoil® est une marque de commerce d'Union Carbide Corp.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées